

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2662**

commune (s) : Meyzieu

objet : Cession à madame et monsieur De Oliveira de 2 parcelles de terrain nu situées 35-37, rue du 8 Mai 1945

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2662**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Cession à madame et monsieur De Oliveira de 2 parcelles de terrain nu situées 35-37, rue du 8 Mai 1945**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, respectivement par actes en dates des 23 avril 2007 et 3 mars 2008, 2 immeubles et 2 cours, situés sur 2 parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 121 et 122 de la section DK et situés 35 et 37, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu, pour un montant total de 475 000 € en vue de l'élargissement de ladite rue.

Aux termes du compromis, les époux De Oliveira, propriétaires des parcelles contigües, ont accepté d'acquérir les biens ci-dessous désignés au prix de 100 000 €, conformément à l'avis de France domaine du 31 mars 2011.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain (délaissés de voirie), cadastrés sous les numéros 121 et 122 de la section DK, d'une superficie totale de 277 mètres carrés.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Communauté urbaine céderait ce bien au prix de 100 000 €, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 31 mars 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession aux époux De Oliveira, pour un montant de 100 000 €, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 121 et 122 de la section DK, situées 35-37, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu, et attenantes à leur propriété, dans le cadre de l'optimisation de la gestion du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0921.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 100 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : valeur 93 994,07 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 822 et en recettes - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.